

Conseil d'école du mardi 07/11/2023

Présents

Ecole	Directeur	M. Courtade
	Enseignants	Mmes Déplacé, Dormoy, Dussart, Eveno, Gaillard de St Germain, Gicquel, Giner, Kerhervé, Maudet M. Buron
Mairie	Maire adjoint	Mme Triniac
	Conseiller municipal	M. Boumendil
DDEN		Mme Guez
Parents	MOREL ELEM & vous	<u>Titulaires</u> : MM. Lallouz, Donnerger Mmes Mtimet, Camara, Resmond, Lenoir <u>Suppléantes</u> : Mmes Lambert-Wallaert, Legrand,

Excusés

Inspectrice de l'Education nationale	Mme Gasparini
Enseignante	Mme Vigneau (1/2 temps)
Parents	Mmes Tornotti, Crowden, Cardi, Desvernois, Abgrall

Procès verbal

1) Rentrée :

La fermeture d'une classe a eu lieu à la rentrée. La structure de l'école est donc passée de 10 classes pour l'année 2023/2024 à 9 classes pour l'année scolaire 2024/2025.

L'effectif actuel de 216 élèves (218 à la rentrée) n'est pas celui attendu pour une structure d'école de 9 classes.

Il est égal au seuil de fermeture de la 8^{ème} classe (27 x 8).

A la rentrée 2025, l'école accueillera potentiellement 44 élèves de CP actuellement scolarisés en grande section à la maternelle Morel de Vindé et aura radié en juin 54 élèves de CM2 (futurs 6^{ème}).

La balance de moins 10 élèves donne un effectif prévisionnel de 206 élèves qui correspond à une structure d'école de 7 classes.

Les nouvelles inscriptions que l'on est en droit d'attendre pour la rentrée 2024 (10 à 12 élèves en moyenne) permettraient d'augmenter l'effectif prévisionnel de 216 à 218 élèves qui correspondrait à une structure d'école à 8 classes.

La fermeture de la 9^{ème} classe est donc inévitable pour la rentrée 2025. La fermeture de la 8^{ème} classe est envisageable.

Pour la rentrée 2025, la date de la réunion d'information pour les élèves nouvellement inscrits à l'école élémentaire et les listes de fournitures seront communiquées par mail aux parents.

Vacances scolaires

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués. Les vacances débutant le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le vendredi après les cours.

Rentrée scolaire des élèves	Lundi 2 septembre 2024
<u>Toussaint</u>	du samedi 19/10/2024 au lundi 04/11/2024
<u>Noël</u>	du samedi 21/12/2024 au lundi 06/01/2025
<u>Hiver</u>	du samedi 15/02/2025 au lundi 03/03/2025
<u>Printemps</u>	du samedi 12/04/2025 au lundi 28/04/2025
<u>Eté</u>	Samedi 05/07/2025

Les classes vaqueront le vendredi 30 mai 2025 et le samedi 31 mai 2025.

2) Coopérative d'école :

A l'issue de l'exercice 2023/2024, la coopérative de l'école présentait un solde créditeur de 9 845,74 €.

Bénéfice de la kermesse : 2 567,49 €

Bénéfice FestiMorel : 74,90 €

Bénéfice vente photos de classe 1 174,60 €

Afin de pouvoir avancer les frais liés à l'organisation des manifestations de l'année scolaire (kermesse, FestiMorel), au paiement des photos scolaires et des classes de découvertes, la coopérative d'école doit présenter un solde créditeur d'au moins 7 000 €.

Pour 2024/2025, la participation des familles s'élève à 5 185 € et a été reversée aux coopératives de classe après avoir enlevé la cotisation OCCE et l'assurance scolaire (558,74 €).

La coopérative de classe permet de financer l'achat de matériels liés aux activités pédagogiques, une partie d'une sortie scolaire, un projet de classe (Ecole et cinéma par exemple), etc...

3) Bilan évaluation d'école

FRANÇAIS

- prendre connaissance du vademecum « *Bibliothèque à l'école* » pour continuer à impulser les pratiques de la lecture.
- reprendre la dictée maternelle/élémentaire.
- laisser progressivement la pratique du rallye lecture pour lui préférer un dispositif type prix littérature plus propice à développer le plaisir de lire et l'esprit critique.
- prendre en conseil de cycles des définitions en étude de la langue (terminologie grammaticale) à partir du guide institutionnel « *La grammaire du français* ».

EAC (éducation artistique et culturelle)

- formaliser le PEAC à partir des actions déjà mises en place pour l'EAC.

HISTOIRE – GEOGRAPHIE – EMC (éducation morale et civique)

- investir l'EAS, enjeu de la société :
- formaliser le parcours citoyen
- suivre les enjeux éducatifs en intégrant le travail à mener sur les compétences psycho-sociales auprès des élèves.

EPS/APQ

- développer l'APQ au-delà la mise à disposition de jeux dans la cour pendant la récréation :

CNR

- saisir l'opportunité du CNR pour aménager les cours d'école en espaces d'apprentissages (type « Ecole dehors »).

Chaque enseignant est invité à réfléchir sur les recommandations indiquées dans le bilan de l'évaluation de l'école.

Un bilan de ces réflexions sera mené en conseil de cycles jeudi 14/11/2024.

Animations pédagogiques 2024/2025

Evaluation d'école année N+1

12 H : travail en équipe autour du bilan du projet d'école et de sa révision

6 H : « Enseignement du français » (dispositif n°24D0780674)

ou

Le bilan de l'évaluation d'école ne faisant apparaître plus recommandations en français qu'en mathématiques, les enseignements choisiront librement de s'inscrire au dispositif de leur choix (français ou mathématiques)

4) Programme pHARe

Les représentants de parents d'élèves ont cœur à s'engager dans la lutte contre le harcèlement, qu'il soit moral ou physique, à l'école ou en dehors de l'école. A ce sujet, l'association 'Les papillons' propose des boîtes aux lettres dans les écoles pour que les enfants "victimes" puissent parler. La mairie prendra contact avec la mairie de Carrières-sous-Poissy où ce dispositif a été mis en place.

Ils souhaiteraient mettre en place un atelier "harcèlement à l'école" sur le temps du soir (18h30 - 20h/21h), dans les locaux du périscolaire si possible. M. Hardy, directeur de la maternelle Morel de Vindé, qui avait mis place cet atelier l'année scolaire dernière, sera sollicité pour animer cet atelier.

Pour info, cette année, la journée nationale de lutte contre le harcèlement à l'école est le 7 novembre.

Communication du pôle ressource vigilance intimidation à destination des parents

Madame, Monsieur,

Notre école est engagée dans le programme de lutte contre le harcèlement scolaire à l'école : pHARe. Il s'agit d'un plan national de prévention du harcèlement qui s'appuie sur plusieurs piliers : mesurer le climat scolaire, prévenir les phénomènes de harcèlement, former une communauté protectrice pour les élèves, intervenir efficacement et rapidement sur les situations de harcèlement, associer les parents et suivre l'avancement des situations. A ce titre, l'équipe PRVI (pôle ressource vigilance intimidation), composée de personnels formés au dispositif pHARe, pourrait s'entretenir avec des élèves au cours de l'année pour améliorer le climat scolaire. Tous les élèves de l'école peuvent être amenés à participer à ces entretiens. Leur objectif est d'accompagner la réflexion menée à l'école pour prévenir ou gérer certaines situations. Dans tous les cas, s'il arrivait que votre enfant participe à un entretien, vous seriez automatiquement tenus informés.

Votre enfant aura peut-être envie de partager avec vous à ce sujet et vous aurez vous-même éventuellement besoin d'informations complémentaires. Le directeur et les enseignants se tiennent à votre disposition.

Sachant compter sur votre collaboration, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Cordialement.

L'équipe PRVI/pHARe de La Celle St Cloud

5) Temps périscolaire

. Fonctionnement et encadrement des activités périscolaires

La fréquentation des temps d'étude à l'élémentaire Morel est en constante diminution depuis plusieurs années.

Moyenne de fréquentation : 2021 = 133 enfants
 2022 = 116 enfants
 2023 = 100 enfants
 2024 = 89 enfants

Dans ce contexte le nombre de personnes encadrant le temps d'étude par jour a diminué d'une personne par an, amenant à proposer moins de temps aux enseignants, les animateurs en temps complet étant prioritaires sur tous les temps d'animation.

. Semaine des parents : du 18 au 22 novembre 2024.

. Commission de restauration : lundi 09 décembre 2024

6) PACTE

Mis en œuvre à la rentrée 2023, les PACTE sont des missions complémentaires rémunérées sur la base du volontariat.

Deux objectifs pédagogiques :

- . renforcer les apprentissages au service des progrès des élèves.
- . mieux accompagner les élèves tout au long de leur parcours scolaire.

Les PACTE se traduisent par des actions pédagogiques en présence des élèves :

- . au collège : - heure hebdomadaire de soutien en français et en mathématiques
- . à l'école élémentaire : - soutien renforcé aux élèves en difficulté (en plus de l'aide pédagogique complémentaire (APC))
 - stages de réussite

Les demandes de PACTE des enseignants sont validées par l'Inspectrice de l'Education Nationale (IEN) de circonscription

L'année scolaire dernière, des enseignants de l'école sont intervenus au collège Pasteur et ont encadré des stages de réussite.

Cette année scolaire, un soutien renforcé aux élèves en difficulté devrait être proposé par deux enseignants de l'école après validation de leur projet par l'IEN.

Les stages de réussite seront proposés aux élèves de CP et CE1 aux vacances d'automne, de CE2 et CM1 aux vacances de printemps et de CM2 au mois d'août 2025.

7) Classes de découvertes

Les classes de CM2 participeront à une classe de découvertes à Pléneuf Val André (22) du 16 au 20 juin 2025. Tarif : 485 € par élève.

8) Projets et manifestations

Vitrines de Noël : 19/12/2024

Photo de classe : 03/04/2025

Olympiades : 09/05/2025

Comédie musicale : 21/03/2025

FestiMorel : 14/06/2025

Kermesse : 01/07/2025

9) Sécurité école

•PPMS (Plan particulier de mise en sécurité)

. Un exercice PPMS « Attentat/Intrusion » a eu lieu jeudi octobre pendant le temps de la récréation du matin. L'équipe enseignante avait choisi d'adopter la posture « s'échapper ».

. Un exercice PPMS « Riques majeurs » se déroulera la semaine du 18 au 22 novembre 2024. Lors de cet exercice, l'accès à l'école ne sera pas autorisé.

Sous réserve de validation du budget, toutes les écoles de la ville seront équipées courant 2025 d'une alarme PPMS.

• Circulation allée des Sablons

La circulation allée des Sablons, et particulièrement le non respect du sens interdit, est problématique, voire dangereuse, notamment pendant les heures où les élèves arrivent ou sortent de l'école (8h20, 16h30, 18h00. Afin que le sens de circulation de cette allée soit respecté, les parents demandent à la mairie :

. de prendre contact avec les riverains pour que les haies de leur jardin n'entravent pas la vue des panneaux qui notifient le sens interdit de l'allée des Sablons pour les automobilistes qui descendent la côte des Combattants.

Les haies des propriétés de l'allée des Sablons devront également être entretenues pour ne pas gêner la circulation sur les trottoirs.

. d'ajouter des dos d'âne pour ralentir la vitesse des usagers.

. la présence régulière de la police municipale.

. d'aménager un dépose minute avenue de la Jonchère

. de demander aux riverains de la sente des Petits Bois de veiller à entretenir régulièrement la haie de leur jardin afin que celle-ci ne gêne pas la circulation des voitures.

Pour rappel, voici le schéma définissant l'accès au groupe scolaire Morel de Vindé en voiture.



L'allée des Sablons est en sens interdit (sauf riverains) à partir de l'avenue des Combattants.

L'accès au Groupe scolaire Morel de Vindé se fait donc par l'avenue des Combattants, l'avenue du Capitaine Thuilleaux, la sente des petits bois et l'allée des Sablons.

Une série de places dépose-minute a été créée allée des Sablons coté école maternelle. Le stationnement en double-file est interdit sur l'allée des Sablons. Aucun véhicule ne doit être stationné devant les entrées de garage des riverains.

La vitesse est limitée à 20 km/h et les piétons sont prioritaires dans cette zone de rencontre. Merci de respecter aussi la limite 30 km/h sur l'avenue du Capitaine Thuilleaux.

- Signalisation allée des Sablons

Les panneaux « interdiction de stationner » et « voie réservée aux pompiers » ont été rehaussés afin de ne pas gêner la circulation des passants sur le trottoir.

- La station TIER trottinettes et vélos qui encombrait l'allée des Sablons et gênait la circulation des passants sur le trottoir a été déplacée avenue de la Jonchère.

- Stationnement des cars avenue de la Jonchère

Il est demandé à la mairie de rappeler à la société de cars qu'elle vielle à bien informer les chauffeurs de l'emplacement de stationnement avenue de la Jonchère.

Peut-on envisager de repeindre d'une couleur bien visible le portillon permettant l'accès au car afin que les chauffeurs l'identifient aisément ?

Les zébras sont à repeindre.

10) Propositions des représentants de parents d'élèves

Les représentants d'élèves indiquent que des étudiants infirmiers pourraient intervenir dans le cadre de leur formation sur des sujets de santé : hygiène bucco-dentaire, manger équilibré, le sommeil, les écrans.

Les enseignants attendent plus de précisions.

Les représentants de parents d'élèves souhaitent proposer aux parents d'acheter leur sapin de Noël au Pôle Espaces Verts du Domaine St François. Les bénéfices de cette vente seraient reversés à la coopérative d'école.

M. Courtade n'est pas favorable à cette action et rappelle que l'école n'est pas un commerce et qu'il n'est pas judicieux d'organiser des ventes diverses et variées, d'autant qu'elles pourraient être considérées comme une concurrence déloyale de la part des commerces alentours.

Fête du livre : proposer aux parents un moment pour soit acheter ou échanger des livres. Dans le cadre de l'achat de livres, une partie peut être reversée à la coopérative scolaire.

Il y a de nombreuses années une vente de livres avait lieu dans l'école et permettait d'obtenir de la part des livres de la librairie partenaire.

Cette vente a été abandonnée pour les raisons évoquées plus haut au sujet des ventes de sapins. S'il s'agit d'un échange de livres, il faudrait alors réfléchir à son organisation. M. Courtade rappelle que le plan Vigipirate, toujours en vigueur, impose des contraintes.

11) Travaux

Le budget pour la réfection du grillage et du brise-vue de l'avenue de la Jonchère n'a pas été voté.

Les réfections des deux préaux et la végétalisation de la cour de l'école vont être soumises au budget 2025.

12) Règlement de l'école

Le règlement de l'école est voté à l'unanimité.